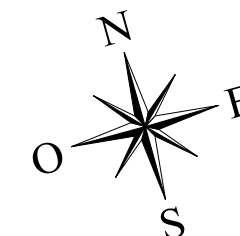
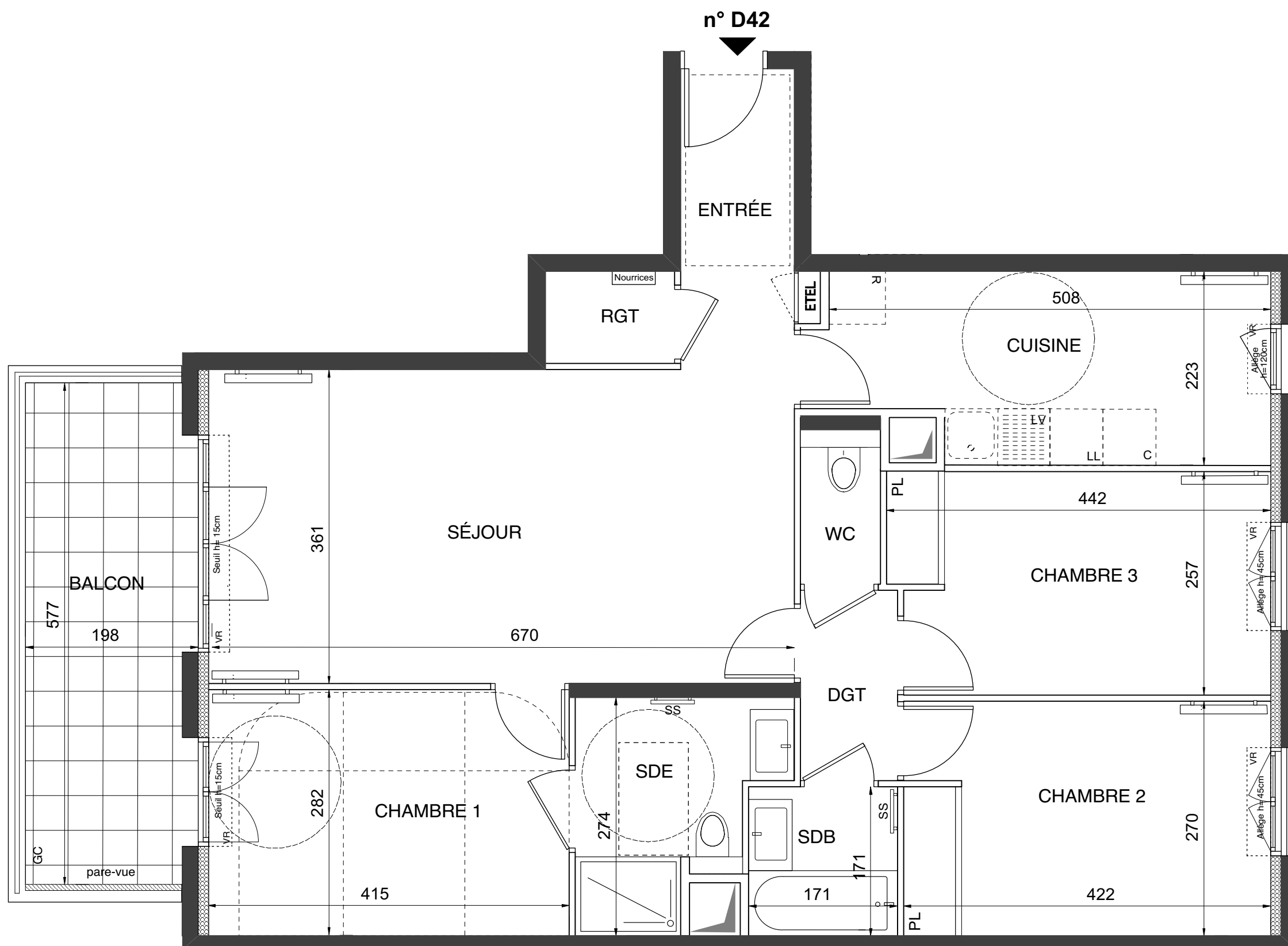


## Bâtiment D

APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° D42 au 4ème étage

ENTREE	4,45 m <sup>2</sup>
SEJOUR	24,35 m <sup>2</sup>
CUISINE	10,75 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11,70 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11,35 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	11,05 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	2,90 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	5,15 m <sup>2</sup>
WC	1,45 m <sup>2</sup>
RGT	1,70 m <sup>2</sup>
DGT	2,45 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>87,30 m<sup>2</sup></b>
BALCON	11,00 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>98,30 m<sup>2</sup></b>



### LEGENDE

AV	Allège Vitrée	SS	Sèche Serviette
VR	Volet Roulant		Radiateur
GC	Garde Corps	R	Réfrigérateur
	Soffite / faux plafond	LV	Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	LL	Lave Linge
PL	Placard	C	Cuisson
	Nourrices	- - -	Retombée de poutre

Indice : A 26 octobre 2020

Echelle : 0 50 100 200 cm

SAS URBANITA ARCHITECTURE

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.